

CONVENTION BI-PARTITE

Municipalité de Landéda / Horizons Open Sea Festival

Entre les soussignés :

- La commune de Landéda – L'aber Wrac'h, 61 Ti Korn – 29870 LANDEDA, représentée par Mme Christine CHEVALIER, en sa qualité de maire dûment habilitée par la délibération du conseil municipal en date du 9 Novembre 2020.

D'une part, et

- L'association Horizons Open Sea Festival , représenté par M. Tangui AUDERN, président de l'association, dont le siège social est situé, 88 Ty Korn - 29870 LANDEDA

I) Introduction

Ce document a pour objectif de servir à la réalisation d'une convention entre les deux parties présentées précédemment (mairie de Landéda et Horizons) dans le cadre de l'Horizons Open Sea Festival, événement culturel organisé tous les ans par Horizons Productions sur la commune de Landéda. Cette trame sera remise aux élus de la municipalité afin de réaliser la version finale de la convention qui sera signée par les deux parties courant de l'automne 2019. Cette convention permet aux deux parties de pouvoir travailler, et envisager en amont, les prochaines éditions du festival. **Remplacé par : Ce document fait office de convention entre la municipalité de Landéda et l'association Horizons Productions. Elle concerne l'organisation de Horizons Open Sea Festival, événement annuel organisé depuis 2017 sur la commune de Landéda. Elle a pour objet de définir certains éléments structurels, reconductibles d'année en année, permettant ainsi une collaboration fluide entre chaque partie nécessaire à l'organisation optimale de l'événement.**

Cette convention est rédigée à l'initiative des deux parties, la municipalité de Landéda et l'association Horizons Productions.

II) Format de l'événement

Article 1 / Lieux de l'événement

La mairie de Landéda s'engage à mettre à disposition, dans la mesure du possible, à titre gracieux et exclusif les différents sites présentés ci-dessous (cf : plans annexés):

- **Le Site du jardin du Sémaphore et son jardin**
- **Bâtiment du sémaphore**
- **Complexe sportif de Rozvenni**
- **Jardin du port de l'Aber Wrac'h**
- **Cuisine de Kervigorn et Salle Garo**

Un plan précis d'exploitation des lieux précisés ci-dessus devra être envoyé par l'association Horizons Productions à la mairie de Landéda avant le 1^{er} février.

Article 2 / Dates de l'événement

Objet 1 – dates de déroulé de l'événement

Pour des raisons de calendrier des événements culturels organisés dans le Finistère Nord, l'association Horizons Productions a retenu un seul week-end comme étant celui profitable à l'organisation de son événement « Horizons Open Sea Festival » durant le mois de Juin. Il s'agit de ce fait du week-end suivant celui du festival « Les Petites folies en Pays d'Iroise » habituellement organisé le dernier week-end de mai ou premier week-end de juin.

Le festival « Les Ribamboules » organisé à ST Pabu est lui habituellement celui suivant le Festival Horizons. S'en suit la fête de la musique puis le Festival Astropolis fin juin / début juillet.

De ce fait, la mairie de Landéda s'engage à retenir le **vendredi, samedi et dimanche du week-end suivant le Festival des Petites Folies en Pays d'Iroise** comme dates officielles d'exploitation de l'Horizons Open Sea Festival sur la commune Landéda.

Les dates précises de l'évènement devront être envoyées par l'association Horizons Productions à la mairie de Landéda avant le premier janvier.

Remplacer par : Objet 1 – dates de tenue de l'événement

En lien avec le calendrier culturel de la région, l'association Horizons Productions retient le début du mois de juin comme période la plus propice à l'organisation de son événement « Horizons Open Sea Festival »

Il s'agit ainsi de se positionner entre le festival « Les Petites folies en Pays d'Iroise » habituellement organisé le dernier week-end de mai ou premier week-end de juin et le festival « Les Ribamboules » organisé à ST Pabu le second ou troisième week-end de juin. S'en suivent la fête de la musique et le Festival Astropolis fin juin / début juillet.

L'association Horizons Productions s'engage à prendre contact avec les festivals présentés ci-dessus afin de définir la date de l'événement et la transmettre le plus tôt possible à la municipalité de Landéda. Les dates précises de l'événement devront être envoyées avant le mois de décembre de l'année N-1 de l'édition.

La municipalité s'engage quant à elle à informer, dans la mesure du possible, l'association Horizons Productions de tout autre projet d'organisation d'événement sur la période festival.

Objet 2 – dates globales de l'événement

Ci-dessous, les dates de montage, d'exploitation et de démontage des différents sites du festival (voir description des sites dans l'article 3.

Site du jardin du sémaphore de Landéda :

- Dates de montage : Samedi matin du week-end avant l'événement à l'ouverture du site le vendredi de l'événement.
- Date d'exploitation du site : Du vendredi (heure d'ouverture du site) au dimanche matin (heure de fermeture du site).
- Dates de démontage : De la clôture de l'événement le dimanche au jeudi soir (00h) de la semaine suivant l'événement. La mairie de Landéda autorisera qu'une petite zone de stockage sécurisée reste sur le site (partie haute du sémaphore) jusqu'à la fin du week-end suivant l'événement.

A RAJOUTE : Bâtiments du sémaphore de Landéda :

- Dates de montage : Du lundi matin de la semaine de l'événement à l'ouverture du site le vendredi de l'événement.
- Dates d'exploitation des bâtiments : Du vendredi (heure d'ouverture du site) au dimanche matin (heure de fermeture du site).
- Dates de démontage : De la clôture de l'événement le dimanche au lundi soir (00h) de la semaine suivant l'événement.

Terrain de sport de Rozvenni:

- Dates de montage : Samedi matin du week-end avant l'événement à l'ouverture du site le vendredi de l'événement.
- Date d'exploitation du site : Du vendredi (heure d'ouverture du site) au dimanche midi.
- Dates de démontage : De la clôture du site du camping le dimanche midi au mercredi soir (00h) de la semaine suivant l'événement.

Jardin du port de l'Aber Wrac'h :

- Dates de montage : Du jeudi matin de la semaine de l'événement à l'ouverture du site le dimanche de l'événement.
- Dates d'exploitation du site : Du dimanche midi au dimanche soir (heure de fermeture du site).
- Dates de démontage : De la clôture de l'événement le dimanche soir au lundi soir (00h) de la semaine suivant l'événement.

Parkings :

- Dates de montage : Du lundi matin de la semaine de l'événement à l'ouverture du site le vendredi de l'événement.
- Dates d'exploitation du site : Du vendredi (heure d'ouverture du site) au lundi midi après l'événement.
- Dates de démontage : Du lundi midi après l'événement au mercredi soir minuit.

Cuisine municipale de Kervigorn et salle Garo:

Du lundi de la semaine du festival au mardi de la semaine après le festival, sous réserve des dispositions de l'article 6.

*les lieux et locaux devront être restitués en l'état.

Article 3 / Périmètres des sites

Jardin du Sémaphore de Landéda :

Zone de montage / démontage : L'ensemble du jardin du sémaphore est exploité lors de la période de montage et démontage. Les chemins et routes sont dégagés afin de permettre le passage et la libre circulation des riverains et des secours.

Zone d'exploitation : L'ensemble du jardin du sémaphore est exploité durant l'événement.

Accès & alentours : Les chemins / voiries suivantes font parties du site : Le chemin de Bellevue, Chemin du Pacifique, Lieu-dit La Caserne, Lieu-dit Kavel.

Zone de stockage : Partie en herbe située sur la partie haute du jardin du sémaphore (partie droite par l'entrée via le portail sud du sémaphore) avant et après l'évènement selon la limite des dates d'occupation définies.

Bâtiments du Sémaphore de Landéda :

Zone d'exploitation : Utilisation du bâtiment principal du sémaphore à vocation de :

- Bureau de production du festival
- Expositions
- Ateliers

Zone de stockage / autre : Bâtiment de stockage et sanitaires non accessibles des

Jardin du port de l'Aber Wrac'h :

Zone de montage / démontage : Le jardin du port de Landéda sera utilisé pour l'organisation de l'événement de la journée du dimanche du festival.

Le jardin du port sera mis à disposition à Horizons Productions à partir du mercredi de la semaine du festival pour montage et sera rendu dans son état initial pour la fin de journée du lundi de la semaine suivant le festival.

Zone d'exploitation : L'ensemble du jardin du port de Landéda sera exploité à vocation de l'événement de la journée du dimanche du festival selon les plans annexés.

Parkings :

La municipalité de Landéda mettra à disposition, dans la mesure du possible, **en accord avec la CCPA et la CCI le terre-plein stabilisé EST du port et l'espace herbeux et le terrain municipal** situé au lieu-dit Kroaz ar Person (arrière cimetière) et également le terrain situé au lieu-dit Ar Palud (arrière restaurant Le Vioben).

A RAJOUTE : Cuisine municipale de Kervigorn et salle Garo:

Mise à disposition de la cuisine de Kervigorn ainsi que la salle attenante : Garo pour la réalisation de la restauration bénévoles + équipes techniques + artistes.

L'association s'engage à se rapprocher en amont de l'agent en charge de la logistique, afin de réaliser une convention de mise à disposition des locaux.

III) Gestion du matériel et des sites

Article 4 / Matériel

Il est convenu la réservation, aux dates précédemment citées, de la base de matériel municipal suivante, intégrée dans une liste plus complète, transmise à la mairie par Horizons Productions au plus tard fin janvier **de chaque année**.

Structures montées en amont sécurisées et gardiennées A REMPLACER : **Le matériel mis à disposition par la municipalité de Landéda sera gardienné et sécurisé. Tout matériel dégradé ou perdu sera remboursé sur demande de la municipalité.**

Article 5 / Usages des lieux et matériaux

Horizons Productions s'engage à utiliser les lieux et matériaux uniquement pour les usages convenus dans la présente convention et de restituer dans leur état originel. Dans le cas où les terrains ne seraient pas restitués dans leur état originel ainsi que les bâtiments (sémaphore, vestiaires, clubhous, **cuisine**), l'association Horizons Productions devra mettre en œuvre **tous les moyens** à sa disposition pour effectuer les travaux de **rétablissements** sur simple demande la municipalité.

La mairie de Landéda autorise l'association Horizons Productions à aménager les espaces mis à disposition comme ils le souhaitent dans le respect des espaces, des normes de sécurité et d'accueil du public, sous couvert d'un accord préalable des services de la mairie **et faisant suite à l'étude par la commission sécurité, suite à la présentation des plans d'aménagements aux services de la mairie .**

IV) Organisation de la collaboration

Article 6 / Missions & rôles

La mairie de Landéda assurera la gestion de la sécurisation et de la signalisation des accès intégrés dans le DPS, en collaboration étroite avec les bénévoles.

Cela se concrétisera par la mise en place de l'ensemble du barriérage, de la signalétique routière et de la mise en place et du retrait des dispositifs anti voitures béliers.

La mairie de Landéda s'engage à informer Horizons Productions de tous travaux publics (réseaux, voiries, bâtiments, etc) sur les sites et les accès aux abords pouvant avoir un impact sur l'activité de l'événement.

A remplacer : La mairie de Landéda s'engage à respecter les points suivants:

- Respecter les dates de l'événement et réserver les dates pour Horizons Productions présentée dans l'article 2 et sous réserves des dispositions de l'article 8.
- Mettre à disposition gracieusement les sites énumérés dans l'article 3 aux dates mentionnées.
- Assurer la gestion de la sécurisation et de la signalisation des accès intégrés dans le DPS, en collaboration étroite avec les bénévoles. Cela se concrétisera par la mise en place de l'ensemble du barriérage, de la signalétique routière ainsi quela mise en place et le retrait des dispositifs anti voitures béliers.
- Accompagner l'équipe d'Horizons Productions dans ses échanges avec les communes de la CCPA, notamment sur la mutualisation des moyens techniques. Diffuser et valoriser, dans les moyens de communication à sa disposition, la tenue de l'événement.
- Informer Horizons Productions de tous travaux publics (réseaux, voiries, bâtiments, etc) sur les sites et les accès aux abords pouvant avoir un impact sur l'activité de l'événement.

Horizons Productions s'engage à respecter les points suivants :

- Envoyer une présentation du format de l'événement à la municipalité de Landéda avant le lancement officiel de celui-ci, au plus tard au 1^{er} janvier
- Informer la municipalité de Landéda de toute modification significative liée au format de l'événement par rapport à l'édition précédente.
- Fournir un minimum de 5 pass et repas backstage aux représentants de la municipalité
- Envoyer le dossier de sécurité aux autorités concernées au moins 3 mois avant l'évènement.
- Diffuser et valoriser, dans les moyens de communication à sa disposition, la tenue de l'événement et le soutien de la municipalité. Concerter les associations utilisatrices des différents sites ainsi que les riverains et les professionnels à proximité des lieux utilisés.

Article 7 / Réunions et échanges

Tout au long de l'année, plusieurs réunions thématiques seront proposées à l'initiative de la mairie ou d'Horizons Productions afin de préparer au mieux l'organisation de l'événement.

Ainsi, des réunions sur les thématiques suivantes seront organisées en amont de l'événement : Sécurité et Secours ; Technique et Logistique ; Communication et environnement. Des réunions complémentaires pourront également être organisées sur demande de l'une ou l'autre des parties.

Horizons Productions sera obligatoirement présent aux réunions suivantes, organisées par la municipalité de Landéda :

- Réunion de restitution du dossier de sécurité et de secours avec les services de l'état (Gendarmerie, SDIS, Municipalité, Police Municipale, Elus), entreprise de sécurité, association de secouristes, ...
- Réunion de retour d'expérience avec les services de l'état (Gendarmerie, SDIS, Municipalité, Police Municipale, Elus), entreprise de sécurité, association de secouristes, ...

Article 8 / Durée et conditions

La municipalité de Landéda – L'Aber Wrac'h et l'association Horizons Productions s'engagent à respecter cette convention pour une durée maximale de 3 ans à compter de la signature de celle-ci.

Cependant, certains éléments peuvent avoir pour effet d'amener à une modification de la convention :

- Non-respect des clauses de la convention par l'une des deux parties
- Rédaction d'une nouvelle convention validée par les deux parties
- Tout évènement majeur non prévus à ce jour (travaux important de voirie ou bâtiments)
- **Conditions sanitaires**

Cette convention sera caduque en cas de dissolution de l'association Horizons productions, **elle ne peut être transférée à aucune association sans l'accord des différents signataires.**

Article 9 / Modification ou révision de la convention

Les modifications de la présente convention (horaires d'exploitation, usage des sites etc...) peuvent être questionnées par les deux parties

Article 10 / Communication

Horizons Open Sea Festival s'engage à valoriser l'image de la commune de Landéda.

La commune de Landéda s'engage à relayer toutes informations nécessaires au bon déroulement de l'évènement.

Article 11 / Aides financières

La municipalité de Landéda accordera en plus de la subvention annuelle de fonctionnement aux associations de la commune, une subvention exceptionnelle d'aide à l'organisation de l'évènement Horizons Open Sea Festival. Le montant de cette subvention exceptionnelle sera défini par la municipalité de Landéda suite à réunion organisée avec les deux parties (Municipalité et Horizons Productions).

A REMPLACER PAR : En complément de l'aide matérielle et de l'investissement des agents communaux et des élus , la municipalité de Landéda s'engage à verser une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de l'évènement Horizon Open Sea Festival d'un montant de 3000€, sous réserve du vote en conseil municipal. En cas d'annulation de l'évènement, cette subvention ne pourra être versée l'année suivant l'annulation. Un bilan financier devra être adressé à la municipalité à l'issu de l'évènement.

En cas de modification du format de l'évènement, la municipalité se réserve le droit de modifier le montant de la subvention exceptionnelle.

Association Horizons Productions	Municipalité de Landéda
Son président, Tangui AUDERN	Le maire, Christine CHEVALIER